

Il peut être concédé, pour le dépôt des urnes cinéraires, des emplacements pouvant contenir de 1, 2 ou 4 urne(s).

La durée de concession est de :

15 ans	* 1 urne : 51,00 €	* 2 urnes : 100,00 €	* 4 urnes : 200,00 €
30 ans	* 1 urne : 100,00 €	* 2 urnes : 200,00 €	* 4 urnes : 400,00 €
50 ans	* 1 urne : 153,00 €	* 2 urnes : 306,00 €	* 4 urnes : 612,00 €

Les plaques, fournies par la Ville, devront être gravées de façon identique, selon un modèle déposé en Mairie ; aucune inscription autre que celle indiquant l'État-civil du défunt et le numéro de l'emplacement n'est autorisé.

Les inscriptions seront effectuées par un marbrier choisi par la famille. Toutefois, ces plaques devront être reposées dans un délai d'un mois (durant ce délai, une plaque provisoire sera déposée par le marbrier).

Le titre de l'emplacement vous sera adressé après le versement à la Trésorerie Principale de TOUL, 14 rue Drouas - 54200 TOUL.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT AU COLUMBARIUM

Je soussigné(e) NOM : NOM de Jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) : à Département :

Téléphone :

Domicilié(e)

Code Postal : Localité :

J'ai l'honneur de solliciter l'acquisition d'un emplacement au columbarium,

pour le dépôt de l'urne contenant les cendres de M.....

pour une durée de : **15 ANS** - **30 ANS** - **50 ANS**

Columbarium pouvant contenir : **1 URNE** - **2 URNES** - **4 URNES**

à l'emplacement N°

au Cimetière **CENTRE** - **GRANDMENIL** à ECROUVES

Fait à le

(signature du demandeur)

Pièce à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur;
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille.